

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE SAINT PROJET

L'an deux mille dix huit et le 6 avril, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PROJET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLAESEN Léon -Bernard, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Nombre de conseillers	10
En exercice	10
Présents	10
Votants	10

Présents : Messieurs CLAESEN Léon-Bernard, MEDALE Aimé, ALIBERT Maurice, SERRES Michel, THIRIONET Bernard, ANDRAL Didier, Mesdames CATEL Monique, CONSTANT Sylvie, MOUTRAY Danielle, TOLOSANA Jacqueline.

Secrétaire de séance : Monique CATEL

Rapporteur : Monsieur Léon-Bernard CLAESEN, Maire

Délibération : 2018-04-16

Objet : Modification des collectivités adhérentes au SIAEP de la Région de PAYRAC.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la décision du Comité Syndical du S.I.A.E.P. de la Région de Payrac, par délibération en date du 12 mars 2018, de modifier la liste des membres du syndicat.

La commune de Saint Julien de Lampon, adhérente au SIAEP de la Région de Payrac pour la compétence « Eau Potable », fait partie de la Communauté de Communes du Pays de Fénélon. Cette dernière a pris la compétence « Eau Potable » à partir du 1^{er} janvier 2018. Elle a fait le choix de ne pas exercer directement cette compétence.

La commune de Saint-Julien-de-Lampon sera donc représentée par 2 membres de la Communauté De Communes du Pays de Fénélon qui devient collectivité membre en place de la commune de Saint-Julien-de-Lampon.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette décision.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte la décision du Comité Syndical de modifier la liste des collectivités adhérentes comme mentionné dans sa délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

046-214602906-20180406-2018-04-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2018

Publication : 11/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour copie conforme.

Le maire,

Léon-Bernard CLAESEN

